



Et aussi :



FESTIVITÉS
de fin
d'année



L'ÉTAT CIVIL
de l'année
2016



ZOOM
Sapeurs-pompiers
volontaires à Gillonnay



AGENDA
les prochaines
manifestations



Infos pratiques

SECRETARIAT DE MAIRIE

Place de la Mairie
38260 Gillonnay
☎ 04 74 20 53 44

✉ mairie@gillonnay.fr

Pour vos démarches administratives (déclarations d'état civil, papiers d'identité, documents d'urbanisme...) le secrétariat est ouvert au public :

- lundi : 10h - 12h
- mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30
- mercredi : 13h30 - 16h30
- jeudi : 10h - 12h
- vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h.

i Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

NUMÉROS UTILES

École04 74 20 24 27
 Bibliothèque.....04 74 20 52 23
 Services périscolaires ...04 74 20 31 03
 Bièvre Isère Communauté.04 76 93 51 46
 Service des eaux.....04 74 20 86 73
 Gendarmerie.....17
 Pompiers18
 SAMU15

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout Français, fille ou garçon, âgé de 16 ans doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent sa date anniversaire, en se présentant à la mairie de son domicile muni :

- de sa carte d'identité ou de tout document prouvant sa nationalité
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile.

Suite à cette démarche, il sera convoqué pour participer à la Journée « Défense et Citoyenneté ».



MINEURS : AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur devant se rendre à l'étranger sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale doit avoir en sa possession une autorisation de sortie du territoire.

Lors de son départ, il devra présenter :

- une pièce d'identité à son nom, en cours de validité
- l'imprimé Cerfa n°15646*01, complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale
- la copie d'une pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale ayant signé le Cerfa.

i L'imprimé Cerfa n°15646*01 et la liste des pièces d'identité admises sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr

FORMATION Bafa 2017

Un stage de formation générale de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur sera organisé du 22 au 29 avril. La clôture des inscriptions est fixée au 17 mars.

Des sessions d'approfondissement sont proposées tout au long de l'année sur des thèmes au choix. Le nombre de places est limité.

i Bièvre-Isère Communauté au ☎ 04 74 20 88 78

✉ karen.molliere@bievre-isere.com

DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLAGE



Collecte des **ordures ménagères**
Elle a lieu le jeudi matin à partir de 3h00. Si le jeudi est férié, la collecte est en général reportée au lendemain.



Emplacements des **conteneurs de tri sélectif** :

- place de la vogue
- près des HLM, rue de Battines
- place de la mairie, pour les vêtements et chaussures.



Déchèterie des Charpillates à La Côte Saint-André

- lundi : 14h - 18h
- mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
- mercredi et samedi : 9h - 18h.

Déchets acceptés : déchets verts, encombrants, déblais et gravats, batteries auto, huiles ménagères et minérales, métaux ferreux, papiers et cartons, pneus, bois, polystyrène, produits phytosanitaires, peintures, ampoules et néons, radiographies, plastiques et PVC, déchets d'équipements électriques et électroniques, vêtements et chaussures.

☎ 04 74 20 33 03.

Déchèterie du Liers à Nantoin

- lundi, jeudi et samedi : 9h - 12h
- mardi : 14h - 18h
- samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

☎ 04 74 54 13 73.



MODIFICATION DU MODE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DES CHARPILLATES

Un contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques concernant l'ensemble des usagers est actuellement mis en place à la déchèterie des Charpillates.

Particuliers : seuls les véhicules enregistrés pourront accéder à la déchèterie. L'entrée reste gratuite.

Professionnels : ils devront se rendre à la déchèterie professionnelle de Penol, car l'accès à la déchèterie ne leur sera plus accordé. Ils bénéficieront cependant de 24 passages gratuits par an en tant que particuliers.

i Tous les usagers doivent s'inscrire avant le 28 avril en déposant à la déchèterie ou au pôle environnement de Bièvre-Isère-Communauté :

- le formulaire rempli (à télécharger <http://bievre-isere.com/formulaires-en-ligne/environnement/acces-decheterie-la-cote-st-andre/>) ou à retirer à la déchèterie ou au pôle environnement





Le début d'année est toujours une période propice pour dresser des bilans et regarder vers l'avenir. C'est ce que nous avons fait lors de la cérémonie des vœux qui, pour le maire et son équipe, reste un moment privilégié de rencontre avec les habitants de la commune.

La fin d'année dernière a été marquée par la municipalisation des services périscolaires, suite à la dissolution de l'Association des familles qui en assurait depuis des années la gestion. À la rentrée, les familles ont pu continuer à bénéficier des mêmes services encadrés par les mêmes personnes.

En 2017, démarrera le projet phare de notre mandat : l'aménagement des abords de la mairie. Le projet a été travaillé tout au long de l'année par un comité de pilotage. Il en est actuellement à sa phase administrative préliminaire. Nous vous le présenterons plus en détail prochainement.

L'autre grand axe de travail de l'année sera, au niveau de la communauté de communes, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Obligatoire pour pouvoir intégrer les nouvelles dispositions légales, cette démarche de « remise à plat des documents d'urbanisme » a été initiée l'an dernier. Elle aura notamment comme conséquence de redéfinir la carte des zones constructibles.

En ce qui concerne le quotidien du village, je déplore une nouvelle fois les nombreux actes de dégradation que l'on constate régulièrement sur les bâtiments publics. Et surtout dans les toilettes. Et ce, en dépit de l'installation de serrures électroniques et de l'investissement des services techniques pour maintenir les lieux dans un état de propreté. Les actes d'incivilité, quels qu'ils soient, sont inadmissibles.

Pour terminer sur une note plus agréable, je profite de ce premier éditorial de l'année pour adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui s'investissent pour et dans la commune. Le personnel municipal, les associations et leurs bénévoles. Et de manière plus générale toutes les personnes qui participent à l'animation du village.

Jean-Louis Didier
Maire

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de Gillonnay

Directeur de publication
Jean-Louis Didier, maire.

Conception, rédaction et mise en page
Mathias Allély, Marie-Françoise Rattier.

Photos
Marie-Françoise Rattier, Mathias Allély,
école, Baladins, D 73, BIC, archives Jacky
Emptoz

Comité de lecture
Francine Ehrler, Claudine Guillaud,
Florence Marion, Emmanuelle Pinto,
Fernand Rabatel.

Couverture
Vœux 2017.

Impression
Imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André.

février
2016

Dans ce numéro :

Infos pratiques	p.2	Les services périscolaires	p.9
Éditorial, sommaire	p.3	La fin d'année dans le village. . .	p.10
La vie municipale	p.4 et 5	Et le début de la nouvelle	p.11
Notre environnement	p.6	Les rendez-vous culturels	p.12
Les travaux de l'hiver	p.7	Sur le territoire.	p.13
Décembre à l'école	p.8	Zoom : sapeurs-pompiers . p.14 et 15	
		Agenda des manifestations.	p.16



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Un public nombreux assistait, le 11 novembre au monument aux morts, à la commémoration de l'armistice de 1918 présidée par le maire Jean-Louis Didier, en présence des élus et des anciens combattants.

La cérémonie protocolaire officielle était suivie de l'interprétation, par les élèves de cours élémentaires de Ghislaine Vadon, de l'hymne national repris par l'assemblée.

Elle s'achevait par un hommage rendu par Robert Abel, président de l'amicale, aux anciens sapeurs-pompiers du village décédés depuis la dissolution du corps en juillet 2001.

Les participants à la cérémonie étaient ensuite conviés à se retrouver à la salle Saint-Maurice, pour une rencontre conviviale autour du verre de l'amitié, animée par les musiciens de l'Éveil de Sardieu.



VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

Le samedi 7 janvier à 18h00, la salle des fêtes était comble, pour la cérémonie des vœux de la municipalité à la population. Après avoir souhaité la bienvenue à son auditoire, le maire Jean-Louis Didier accueillait Martial Simondant, premier vice-président de Bièvre-Isère Communauté qui présentait l'intercommunalité, l'élargissement de ses compétences, ses grands axes de travail et ses projets.

Reprenant la parole, le premier édile décrivait en quelques chiffres l'évolution de la population de la commune, qui vient de dépasser le seuil symbolique du millier d'habitants. Puis il déroulait la liste des travaux réalisés pendant l'année et des chantiers à venir. Il revenait ensuite sur le quotidien du village et remerciait ceux qui le font vivre.

La cérémonie se poursuivait par la remise de la mallette du nouvel habitant aux personnes arrivées dans la commune en cours d'année. Et par la remise de leur attestation aux nouveaux diplômés en secourisme. Elle se clôturait par des échanges conviviaux autour du buffet.

FORMÉS AU SECOURISME

Depuis l'installation, en 2009, de deux défibrillateurs dans la commune, la mairie organise régulièrement des formations au secourisme

Au printemps dernier, une douzaine de personnes suivait la formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » dispensée en quatre séances de deux heures par Bernard Grenier des Équipes de Secours de l'Isère. Et une demi-douzaine d'autres, la session de remise à niveau.

La mairie prenait en charge la totalité du coût de la formation des jeunes de moins de 20 ans, du personnel communal et d'un responsable d'association. Et la moitié du prix des formations suivies par les autres personnes.

Lors de la cérémonie des vœux, Corinne Andrez, Caroline et Rémy Beroud, Lisa et Amélie Convert-Pouget, Christian et Claudine Guillaud, Irène Lourenço, Jérémy Martin, Laetitia Merle et Benjamin Torelli recevaient

leur diplôme. Des félicitations leur étaient adressées ainsi qu'à Sébastien Marion, Marie-Pierre Manuel, Cécile Thomassin, Laurence Wilhem, Michèle Wormster, pour avoir réactualisé leurs connaissances.





Bièvreisère communauté

LES BILANS ET PROJETS PRÉSENTÉS AUX ÉLUS

Une trentaine d'élus des communes de La Côte Saint-André, Gillonnay, Saint-Hilaire de la Côte et La Frette assistait lundi 30 janvier, à la salle des fêtes, à la présentation des bilans et projets de Bièvre-Isère Communauté par les vice-présidents Joël Gulon, Monique Chevallier et Fernand Rabatel.

Après avoir dressé un état des lieux du territoire et de sa gouvernance, ces derniers abordaient le sujet de l'évolution des compétences intercommunales, inhérentes à la mise en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Puis ils présentaient le projet de territoire qui devra tenir compte de ces nouvelles dispositions et de la diminution de la ressource publique.

Une occasion pour eux de revenir sur les grands dossiers en cours, notamment l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définira les grandes orientations de l'intercommunalité pour les dix à quinze ans à venir. Mais aussi d'évoquer



l'avancée de la réflexion sur l'harmonisation des compétences, des pratiques, des tarifs et des offres de services sur le territoire.

Et d'annoncer le démarrage, dans les mois à venir, des travaux de réhabilitation du gymnase de Coubertin et d'extension du centre Aqualib'.

Autant de sujets qui alimentaient les échanges avec l'assemblée au terme de la réunion.

DÉMISSION D'UNE ÉLUE

Après s'être longuement entretenue avec le maire Jean-Louis Didier, Abigail Marchand l'informait officiellement à la fin janvier de son intention de démissionner, pour motif personnel, de son poste de conseillère municipale.

Le conseil municipal en prenait acte le 16 février et élisait Frédéric Pellet pour la remplacer au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS ÉLECTORAUX

En 2017 les électeurs éliront le Président de la République les 23 avril et 7 mai et les Députés les 11 et 18 juin.

Les conditions pour pouvoir voter :

- avoir été inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016, sauf mesure dérogatoire pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le premier tour de chaque scrutin,
- présenter obligatoirement une pièce d'identité à l'entrée du bureau de vote.



Les cartes d'électeur seront envoyées par courrier courant mars. Vous pouvez consulter sur le site www.service-public.fr la liste des pièces d'identité admises.



ÉTAT-CIVIL 2016

Naissances

Ylona, fille de Charly SAINT-MARTIN et de Mélanie PETIT le 31/03
Victor, fils de Stéphane JACQUIER et de Charlene BASTION le 14/04
Emmy, fille de Sébastien ROUSMANS et de Jessica LOBRE le 21/05
Calice, fille de Guillaume FIEVRE et de Emilie CHEVALLIER le 06/06
Léa, fille de Florent MANIN et de Sandrine PIERY le 16/08
Alexis, fils de Frédéric ROUGEBOUX et Johanne BADIN le 06/09
Robin, fils de Anthony ROYON et Julie BERTHOLLET le 13/09
Jimmy, fils de Cyril CHABRIER et de Carole GARCIA le 22/10

Mariages

Anaïs BRETON et Mehdi BEN SEDDIK CABRERA le 04/06
Emmanuelle BÉVILLARD et Thibaud SENES le 09/07
Vanessa LANTUEJOL et Cédric LAROCHE le 27/08
Eléonore LAUGIER et Wilfried MONNOT le 03/09
Maureen BÉLISSARD et Nicolas LEPAGE le 24/09
Carole L'HOPITAL et Thomas JOSEPH le 15/10

Décès

Raymond VALENTIN le 16/02
Louis-Philippe GROS-DAILLON le 23/04
Yvonne FAURE-MALAN née MOYROUD le 05/06
Huguette SPINAZZI Née SOQUET le 09/06
Chantal BERGER née TRICOIRE le 07/09
Jacques PACE le 18/10
Joseph ROBIN-BROSSE le 05/11
Jeannine BRUT née CLERC le 16/11

Décès de personnes natives de Gillonnay

André BOUGET-LAVIGNE le 12/01
Pierre GUTTIN le 05/06
Désirée PICOT le 04/10
Marie-Louise JALLUT le 14/12



Notre environnement

MATINÉE « VILLAGE PROPRE »



Comme elle l'avait fait en avril 2010, et suite à une proposition des chasseurs de l'ACCA, la mairie organisera au printemps une matinée «Village Propre».

Elle convie les habitants de la commune à contribuer à ce grand nettoyage. Plusieurs associations du village ont déjà exprimé leur souhait de s'investir dans cette action.

Le rendez-vous est fixé le **samedi 6 mai à 9h00** devant la mairie.

Les participants seront répartis sur différents secteurs. Pour leur sécurité, ils devront prévoir de se munir de gants de jardinage et d'un gilet fluo. Un plan de la commune et des sacs poubelle leur seront remis. Les déchets seront triés dès le ramassage afin de faciliter leur apport en déchetterie. La matinée se clôturera par un apéritif convivial.

Les élèves des classes élémentaires seront associés à l'opération. Dans la continuité des séances de sensibilisation au tri animées l'an dernier par Lucile Curty du Sictom, ils auront pour tâche, le vendredi après-midi 5 mai, de nettoyer les abords de l'école et autres lieux sécurisés.

RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Dans le département de l'Isère le brûlage de tous les déchets verts générés par des activités de jardinage - taille de haies, élagage, tontes de gazon, nettoyages divers - et des végétaux coupés ou sur pieds provenant d'activités agricoles et forestières est réglementé par deux arrêtés préfectoraux :

- **Particuliers** : le brûlage est interdit dans tous les cas. En cas d'infraction, le contrevenant est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 500 € (*arrêté du 18 novembre 2013*).
- **Professionnels** : le brûlage est interdit dans les communes situées en zone comportant un plan de l'atmosphère ce qui est le cas de toutes les communes de la Bièvre et du Liers (liste consultable sur l'arrêté préfectoral). Il est interdit dans les autres communes en cas d'épisode d'alerte à la pollution atmosphérique (*arrêté du 12 mai 2016*).

Dérogations

Trois dérogations autorisent l'incinération des végétaux issus des activités agricoles ou forestières, en dehors des épisodes d'alerte à la pollution atmosphérique :

- pour des raisons sanitaires, lorsque les végétaux sont contaminés par des organismes nuisibles réglementés (*article L.215-3 du code rural*)
- dans le cadre d'une démarche territoriale formalisée de traitement visant à lutter contre des plantes envahissantes et après en avoir informé le maire de la commune
- pour les forestiers, dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage, sur les zones soumises à cette obligation.

Les opérations prévues à moins de 200 m des bois et forêts et à l'intérieur de ceux-ci devront respecter la réglementation en vigueur sur l'emploi du feu. Les maires peuvent à tout moment suspendre ces opérations d'incinération si les conditions climatiques ou conjoncturelles sont défavorables ou pour des motifs de sécurité ou de salubrité publique.



Que faire des déchets verts ?

- les composter pour obtenir un fertilisant pour les plantes des jardins et potagers
- les broyer et les utiliser pour pailler les parcelles et ainsi réduire les arrosages et le désherbage
- les transporter en déchetterie.

i En téléchargeant la plaquette d'information de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le communiqué d'information de « Air Rhône-Alpes » sur l'impact sur la santé du brûlage à l'air libre des végétaux.

Pourquoi la réglementation ?

Outre les désagréments causés au voisinage, l'incinération à l'air libre des déchets verts est une source importante de pollutions aux particules, dioxines, benzène...

En France, la mauvaise qualité de l'air :

- cause 42 000 décès prématurés par an
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie
- est à l'origine de maladies et insuffisances respiratoires.



UNE SIGNALÉTIQUE À LA MAIRIE ET SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

À l'automne dernier, des panneaux signalétiques étaient apposés à l'intérieur des bâtiments communaux pour faciliter l'accès du public aux services municipaux, bureaux, classes et locaux susceptibles d'être mis à sa disposition.

Dans le même esprit, des panneaux seront mis en place très prochainement à l'extérieur de ces mêmes bâtiments.

En complément et pour pallier à l'absence de signalisation d'autant de la construction du bâtiment, les lettres du mot « MAIRIE » étaient posées sur le fronton, au dessus de l'entrée principale.



RÉSERVE INCENDIE À TERNAN

En décembre, un réservoir souple d'une capacité de 240 m³ était installé à Ternan, pour renforcer la protection en cas d'incendie de la ferme et des habitations de ce quartier situé aux confins des communes de Gillonnay et La Côte Saint-André. Décidés conjointement par les deux mairies pour satisfaire aux normes de sécurité en vigueur, les travaux ont été effectués par l'entreprise Ares TP et la bâche fournie par Diva Plastiques.



La réserve incendie a été placée sur une parcelle de 400 m² appartenant à Bernard Roqueplan et mise à disposition par convention. Le terrain a au préalable été remblayé pour en assurer la stabilité.

Le coût des travaux s'élève à 20 000 € HT financés pour moitié par les deux communes.

CLOCHETON DE LA CHAPELLE



Fragilisé par des attaques de chiron, le bardage du clocheton de la chapelle a été refait en fin d'année.

Après avoir traité la charpente, l'entreprise Manchon a remplacé le bois détérioré par du red cedar, plus résistant aux intempéries et aux attaques d'insectes.

Le coût des travaux s'est élevé à 1 950 €.

ABRIBUS

Les travaux d'installation d'un abribus à hauteur de la chicane, au centre du village ont débuté par le terrassement et par le coulage d'une plateforme bétonnée.

L'abribus devrait être installé en mars. Le prix de l'équipement est de 4 270 €. Le coût des travaux, réalisés par l'entreprise Couturier, se monte à environ 2 600 €.




INCIVILITÉS

Au cours des derniers mois, la mairie a constaté la présence de dépôts sauvages de déchets dans la plaine, sur le site d'anciennes carrières et à proximité des conteneurs de tris sélectifs.



Si elle réussit à identifier les contrevenants, elle leur adresse dans un premier temps, un avertissement. En cas de récidive, elle envisage l'application d'autres sanctions.


 *L'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets est interdit. Il est passible d'une amende de 2^{ème} classe (38 à 150 €) en vertu de l'article R632-1 du code pénal*



ENTRETIEN DES HAIES

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

 *Articles 671 à 673 du code civil sur les distances de plantation, les responsabilités des propriétaires et l'entretien des végétaux.*



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier d'un cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment tailler ou couper la végétation, retirer les débris et les embâcles susceptibles de gêner l'écoulement naturel des eaux pluviales.



Décembre à l'école

SÉJOUR NATURE ET MUSIQUE À AUTRANS

Profitant d'une météo exceptionnelle et d'un cadre magnifique, la cinquantaine d'élèves des cours élémentaires et moyens de Ghislaine Vadon et de la directrice, Sandrine Pescatore, la directrice, a passé en décembre une semaine au centre «Montagne et musique» d'Autrans.

Pendant le séjour, les écoliers ont suivi les enseignements de base, notamment en écrivant, par le biais d'un journal et de courriers, le compte-rendu de leurs journées.

En parallèle, ils ont découvert d'autres disciplines. La musique, le matin en s'initiant à la pratique du djembé, du balafon, des structures sonores Baschet et du chant choral. L'après midi en participant à des activités nature : reconnaissance d'empreintes d'animaux, localisation de terriers, jeux de piste et d'orientation, repérage dans l'espace grâce à des cartes et des boussoles.

Les journées se clôturaient par des veillées et par une soirée musicale au cours de laquelle les enfants ont écouté les airs interprétés à la clarinette par Sandrine Pescatore, à l'accordéon et à la



flûte traversière par les animateurs du centre.

Le séjour était financé par le Sou des écoles, par une participation des parents et par l'octroi par la mairie d'une subvention de 5 000 €. En début d'année, les élèves ont adressé un courrier de remerciements au maire et au conseil municipal.

LES ÉCOLIERS FÊTENT NOËL

Programmés pendant la dernière semaine de classe, les ateliers de Noël sont toujours très prisés par les élèves !

Le jeudi précédant les vacances, cinq activités animées par les enseignantes et des parents d'élèves étaient proposées aux enfants : confection de pâtisseries et confiseries, fabrication de décorations, coloriage, chorale éphémère...



Le lendemain matin, le Père Noël, très attendu, faisait le tour des classes pour distribuer les livres, jeux et jouets offerts par le Sou des écoles. Il se prêtait avec bonhomie aux sollicitations des bambins, sous le regard émerveillé des plus jeunes d'entre eux.

À l'heure du déjeuner, près de 90 convives se retrouvaient autour des tables dressées dans la salle des fêtes pour y déguster un repas festif au menu duquel figurait notamment un sauté de dinde, sauce à la sève de pin, accompagné d'un gratin de crozets.





LES SERVICES PÉRISCOLAIRES MUNICIPALISÉS

En début d'année, la gestion, jusqu'alors associative, des services de cantine, d'accueil périscolaire avant et après la classe et des Nouvelles Activités Périscolaires était reprise par la mairie.

Ce transfert faisait suite à la dissolution, effective au 31 décembre, de l'Association des familles qui en assurait l'organisation. Créée une quarantaine d'années auparavant, l'association s'était d'abord investie dans d'autres domaines, notamment la mise en place de l'accueil loisirs la Ruche, pendant les vacances scolaires.

Au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la population, elle instituait d'autres services en partenariat avec la mairie. Un engagement qui, au fil du temps, prenait de l'ampleur et devenait de plus en plus lourd à assumer par l'équipe de bénévoles. En septembre dernier, le bureau démissionnaire n'étant pas remplacé, l'association était dissoute.

Après concertation et validation par le conseil municipal de la décision de municipaliser les services afin d'en assurer la continuité, la mairie engageait les démarches pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions. Le jour de la rentrée, les en-



fants étaient accueillis comme ils l'avaient été jusqu'alors par les mêmes animatrices Marie-Pierre Menuel, Cécile Thomassin, Michèle Wormster et la directrice Caroline Boyer.

En complément, et pour satisfaire aux normes d'encadrement de la cantine, la mairie embauchait Françoise Bouet en qualité de cantinière, à raison de deux heures quotidiennes et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

À LA RENTRÉE UN NOUVEAU PROGRAMME DE NAP



Comme à chaque rentrée, les écoliers participant aux Nouvelles Activités Périscolaires découvraient au retour des vacances de Noël le nouveau programme d'activités conçu à leur intention par l'équipe d'animation.

Pendant cette première session de l'année, les enfants ont fait de la vannerie

rotin avec les bénévoles de l'association Vanny'air de Saint-Hilaire de la Côte. Ils ont appris le maquillage avec Élodie Vital de «Belle en soi». Ils se sont initiés aux disciplines de cirque sous la houlette de Françoise de l'Espace Kinéform du Grand Lempis. Ils ont pratiqué des sports



d'équipe et jeux d'extérieur avec l'animateur du FC Liers. Ils ont dansé avec Sarah de l'association Résonance. Les animatrices des services périscolaires leur ont proposé des ateliers dédiés à une approche ludique de l'histoire, à la découverte de nouveaux jeux, à la création d'accessoires de mode et à la confection de vêtements à partir de matériaux de récupération.

Dans ce même cadre, une dizaine de fillettes participe au projet d'initiation au chant choral « À travers chants », mis en place pour la 3^{ème} année consécutive par l'AIDA, organisatrice du Festival Berlioz.

Les NAP sont proposées sur deux séances hebdomadaires, les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30, sous la responsabilité de Caroline Boyer, directrice des services périscolaires.

UN SOU DES ÉCOLES ACTIF


Vendredi 17 février après la classe, le Sou des écoles organisait une vente de fromages.

De quoi inciter les parents d'élèves à inscrire raclettes et tartiflettes au menu des vacances d'hiver !

Tout au long de l'année, l'équipe organise des manifestations pour financer les projets éducatifs et les sorties proposés aux enfants par les enseignantes. Comme en décembre dernier le séjour « Montagne et musique » à

Autrans des élèves de cours élémentaires et cours moyens.

Dans les mois à venir seront notamment programmées des activités autour du cirque destinées aux écoliers des deux autres classes.

 La prochaine action du Sou des écoles sera une tombola avec vente de diots qui aura lieu le 25 mars à la salle des fêtes.





La fin d'année dans le village...

LES AÎNÉS DU VILLAGE INVITÉS PAR LE CCAS

Le dimanche 11 décembre à midi, une centaine de convives se retrouvait à la salle des fêtes pour le repas traditionnellement offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux aînés de la commune âgés de plus de soixante-dix ans.

Sur les tables, artistiquement dressées dans une harmonie de tons rouges et blancs, avaient été disposés les menus et éléments décoratifs réalisés par les enfants de l'école, dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-scolaires.

Aux côtés des invités, avaient pris place le maire Jean-Louis Didier, des élus et des membres du CCAS. Le repas «guinguette» avait été préparé par Réjane Meillat. Il était servi, selon la tradition, par les conscrits du village, Joël Montmayeul, Corentin Philibert, Florent Luc-Pupat, Danaë Couturier et Lauryne Spinazzi.



Entre le fromage et la tarte aux pralines, les premières chansons et histoires drôles se faisaient entendre. Elles ponctuaient l'après-midi de cette journée festive et conviviale à laquelle la municipalité reste très attachée.

Le samedi suivant, les élus et membres du CCAS se rendaient au domicile des personnes de plus de 75 ans n'ayant pas pu participer au repas, ainsi qu'à l'Ehpad pour y rencontrer les résidents originaires de la commune afin de leur remettre un colis gourmand. Une occasion de passer un moment convivial en leur compagnie en discutant de la vie du village.



1669 € POUR LE TÉLÉTHON

Comme il le fait depuis plusieurs années, c'est autour d'une paella que le Comité des fêtes invitait les habitants du village à s'associer au Téléthon, le samedi 3 décembre à midi.

Toujours aussi savoureuse, la spécialité espagnole avait été cuisinée par Christian Guillaud, à partir d'ingrédients

offerts par l'entreprise Guillaud Traiteur. Elle ravissait les papilles de la cinquantaine de convives réunie à la salle des fêtes. Et de la cinquantaine d'autres qui avait choisi de la déguster en famille, à la maison.

La recette générée par la vente des repas, par la buvette et par les dons récoltés dans l'urne prévue à cet effet s'élevait à 1 669 €.



Il n'y aura ni Carnaval, ni Cerfvoliennes en 2017 dans le village !

Ni aucune des manifestations proposées depuis plusieurs années par le Comité des fêtes...

Faute d'organisateur !

LE COMITÉ DES FÊTES EN SOMMEIL

Démissionnaires lors de la dernière assemblée générale, les membres du bureau ne trouvant pas de successeurs décidaient de mettre en sommeil l'association... jusqu'à ce qu'une autre équipe se propose de relancer ses activités.

Les personnes désireuses de prendre leur suite et de s'investir dans l'animation du village peuvent contacter le 09 84 43 05 06



À L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ

Jeudi matin, 9 février, une soixantaine de membres de l'Automne ensoleillé se retrouvait en salle Saint-Maurice pour l'assemblée générale du club, présidée par Henriette Berthinier.

Les bilans présentés par les responsables étaient adoptés à l'unanimité. Tout comme le calendrier de l'année à venir, dont le premier rendez-vous sera un concours de belote début mars.

Le soir même le bureau était élu. La présidente Henriette Berthinier sera secondée par la trésorière Marie-Claire Noël-Baron, la trésorière adjointe Jacqueline Gruter, le secrétaire Jean Petit et par Christiane Nardy en qualité de membre actif.

La réunion était suivie du repas préparé par Réjane Meillat. Au dessert, les convives fêtaient, autour d'un superbe gâteau, le 90^{ème} anniversaire de Gisèle Boyer, qui recevait vœux et bouquet. Des remerciements étaient adressés à Michèle et Michel Colliat et Jacqueline Gruter pour leur investissement au sein du club. Des fleurs leur était offertes.

L'Automne ensoleillé compte près d'une centaine d'adhérents. Ils se retrouvent le jeudi après-midi dans le local mis à leur disposition par la mairie à Saint-Maurice, pour y jouer au scrabble ou à la belote. Et un mardi sur deux pour marcher au sein du groupe des Baladins qui organise des randonnées pour tous les niveaux de pratique.



POUR LES CHASSEURS



Succès garanti, le dimanche 29 janvier pour la première matinée boudins organisée par les chasseurs de l'ACCA !

À 11h00, il ne restait quasiment plus rien des quelque cent vingt kilos de

boudins à la chaudière préparés le matin même par une équipe de charcutiers expérimentés.

Ce qui n'empêchait pas les nombreux amateurs de s'attarder à la buvette pour continuer à converser avec les organisateurs, dans une ambiance très conviviale.

AU RAM, DU BABY CIRQUE

Le vendredi matin 3 février, à la salle Saint-Maurice, une douzaine de petits accompagnés de leurs nounous ou mamans participaient au temps collectif du Relais Assistants Maternels intercommunal animé par Maryline Perreira.

Les plus grands d'entre eux s'exerçaient à des jeux d'adresse, de manipulation d'objets et d'équilibre sur les équipements et parcours installés par l'animateur berjallien de cette séance de

baby cirque. Une occasion pour les bambins de développer, en s'amusant, leurs capacités psychomotrices.



Ces séances s'inscrivent dans une thématique consacrée au corps et au mouvement et seront proposées tout au long de l'année.

POUR LE DON DU SANG

Vendredi 3 février, c'est à l'heure où les élèves quittaient l'école que s'installaient en salle des fêtes les bénévoles de l'Amicale des Volontaires du Sang de la Bièvre et du Liers présidée par Joël Digaud.

Ils y préparaient l'arrivée de l'équipe de l'Établissement Français du Sang et bien sûr, des donneurs. La première des deux collectes annuelles organisées

dans le village tenait ses promesses : une cinquantaine de personnes se présentaient pour donner leur sang, après s'être soumise aux démarches préliminaires et à la visite médicale.

Parmi elles, beaucoup d'habitues mais aussi des jeunes qui attendaient d'avoir atteint l'âge requis de 18 ans pour effectuer leur premier don.

La seconde collecte de l'amicale dans le village aura lieu le 18 juillet.





La vie culturelle du village...

LES LOUPS INVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après avoir accueilli en fin d'année dernière, une exposition du Service Lecture Publique départemental sur le thème des dinosaures, la bibliothèque en présentait une autre, tout aussi appréciée des enfants, consacrée au loup. Une belle collection d'affiches et la malle de livres agrémentée de jeux fournissaient un remarquable support pour s'immerger dans l'univers et



dans les us et coutumes d'un animal emblématique de nos contes et légendes. Notamment lors des animations proposées le lundi après-midi aux élèves de l'école par Évelyne Thoniel, bibliothécaire professionnelle. La troisième exposition de l'année scolaire arrivera au printemps, elle sera dédiée à l'abeille.

De ces animations, il était question le lundi 9 janvier, lors de la première réunion de l'année de l'équipe de la bibliothèque. Une rencontre au cours de laquelle étaient abordés les projets des mois à venir, l'organisation des accueils des différents publics, notamment les scolaires et le Relais Assistants Maternels et les prochains achats de livres. La réunion se clôturait autour de la galette des rois offerte par la mairie qui profitait de l'occasion pour adresser à l'équipe ses vœux et ses remerciements pour son investissement.

i La bibliothèque est ouverte les lundi et mardi de 16h30 à 18h00, le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. L'adhésion est de 10 € par famille, elle est gratuite pour les moins de 25 ans. Elle donne accès à l'ensemble des services et animations du réseau de Bièvre-Isère.

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIBLIOTHÈQUE

« *Les voyages de Jean* » : le 3 mars, une soirée au cours de laquelle Jean Petit évoquera ses derniers voyages. Une exposition de livres, CD, DVD complètera sa présentation. La soirée se clôturera par un buffet aux saveurs d'ailleurs.

Les conteuses de la compagnie « *Le Bazar à Histoires* » donneront un spectacle aux enfants de l'école le jeudi 30 mars, à 15h00 à la salle des fêtes. Ce spectacle est proposé gratuitement aux bibliothèques par le réseau de Bièvre-Isère.

i Les « *Lectures et comptines pour tout petits* » proposées à la bibliothèque pour le Ram les 17 mars, 12 mai et 9 juin à 9h30, sont ouvertes à tous les enfants de moins de 3 ans



LE NUMÉRIQUE À LA MÉDIATHÈQUE



À la médiathèque intercommunale, différentes formules sont mises en place pour s'initier au numérique :

- les ateliers multimédias thématiques gratuits pour apprendre les notions de base ou pour se perfectionner dans l'utilisation d'ordinateur, tablette, messagerie, Internet...
- les espaces d'autoformation avec modules vidéo et interactifs : code de la route, langues, informatique...
- la plateforme Numilog pour consulter ou télécharger des livres numériques.

i ☎ 04 74 20 38 51
ou sur la page <http://bievre-isere.com/vivre-en-bievre-isere/culture/le-reseau-de-mediathèques/>

ÉBAUCHES D'INTERSTICES « AU LONG DE LA D73 »

Ils sont peintres, dessinateurs, sculpteurs, photographes, céramistes et habitent les communes du bassin de vie traversées par la D 73.

Depuis une quinzaine d'années, ils se retrouvent à la fin du printemps à l'espace Gyltiss, pour une exposition collective. L'an dernier, plus de trois cent cinquante personnes étaient venues admirer leurs œuvres et celles réalisées dans ce cadre par les élèves de l'école.

Cette année l'exposition aura pour thème « Interstices ». Elle se tiendra les deux premiers week-end de juin dans l'ancienne usine de tissage.

Au cours de leur dernière rencontre, les artistes retenaient l'idée de Carole pour illustrer leur visuel parmi cinq propositions. Leur prochain réunion de travail se tiendra en mars à Eydoche, à l'atelier de Cyril Méary-Dubois, sculpteur sur métal et artiste invité de l'édition 2017.





LES ARTS ALLUMÉS : UN FESTIVAL POUR ET AVEC LES HABITANTS

La deuxième édition du festival itinérant des Arts allumés organisé par le pôle culturel intercommunal aura lieu du 7 au 22 avril. Avec près de trois cents personnes bénévoles investies dans son organisation et plus de trois mille cinq cents spectateurs, l'événement avait enregistré, l'an dernier, un beau succès.

Une réussite attribuée à la qualité de sa programmation, diversifiée et accessible à tous. Et à la volonté des organisateurs d'associer les habitants au projet en les impliquant en fonction de leurs goûts et de leurs souhaits sur ses volets technique, logistique ou artistique. Comme ils l'avaient fait il y a quelques années sur le tournage de « Monsieur Paul », notamment en participant à des ateliers encadrés par des professionnels.

« Le but, c'est que les habitants soient au cœur du festival ! Et qu'ils en découvrent les coulisses... » précisent de concert Anne-Marie Amice, vice présidente de l'intercommunalité en charge de la culture et Jeremy Eymonet, en charge du projet.

Quatorze communes situées sur le secteur Nord-Ouest du territoire de Bièvre Isère accueilleront cette année un spectacle ou une action artistique. À l'affiche, une vingtaine de concerts, spectacles de marionnettes, cirque, théâtre... donnés par une douzaine de compagnies professionnelles.

Parmi elles, la Fabrique des Petites Utopies qui animera des ateliers d'écriture sur le thème du patrimoine local en vue d'élaborer le spectacle de la soirée de clôture. Une balade spectaculaire et animée, conçue avec l'association des Mémoires de Bonnevaux dans le cadre du 900^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye des Bonnevaux.

Deuxième temps fort du festival, la création, par l'ensemble côtis Kaïnos du conte musical « Hansel et Gretel » dans une version réécrite par la romancière Mano Gentil.

 service.culture@bievre-isere.com
 <http://bievre-isere.com/ms/festival-artsallumes/>

LES ARTS ALLUMÉS

Bièvre isère
communauté





LE NOUVEAU PROJET « À TRAVERS CHANTS »

Un groupe d'une douzaine de fillettes du village participe actuellement à l'aventure musicale « À travers chants » proposée pour la troisième année consécutive par l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique, organisatrice du festival Berlioz, la première fois sous l'appellation « Les Petits Berlioz ». La finalité étant de travailler une œuvre et de la faire interpréter par une chorale d'enfants pendant le festival.

Une initiative intégrée au programme des Nouvelles Activités Périscolaires : « L'idée, c'est de mettre en place un cycle d'initiation au chant choral pendant six mois, à raison d'une séance hebdomadaire, hors vacances scolaires, de présenter aux communes un projet clé en mains, de grande qualité artistique et répondant à leurs attentes. » précise Gaëlle Grimaldi, attachée de production à Aida.

« L'enjeu, c'est surtout de faire découvrir le chant choral aux enfants. Car tout le monde a sur lui un instrument de musique, la voix ! ».

Après avoir chanté le Requiem de Berlioz sur la scène du théâtre antique de Vienne en 2015 et « La sorcière du placard aux balais » de Marcel Landowski, dans le parc du château de Sassenage et sous la halle côtoise en 2016, la centaine d'enfants du territoire de la chorale « À travers chants » se produira cette année en clôture du festival. Sur la scène du château Louis XI, elle interprétera « Le petit ramoneur » du Britannique Benjamin Britten accompagnée par un orchestre symphonique et des solistes professionnels.

 04 74 20 31 77
 grimaldi@aida38.fr





Gros plan : sapeurs-pompiers

DES SAPEURS-POMPIERS À GILLONNAY



LES DÉBUTS

Le 19 mars 1901, un arrêté préfectoral officialisait la création de la subdivision de sapeurs pompiers de Gillonnay. Elle était composée de trente-trois hommes : un lieutenant, un chef de corps, un sous-lieutenant, deux sergents, quatre caporaux, deux clairons, et vingt-trois sapeurs.

Quelques semaines auparavant le maire Louis Alexis Rabatel et son conseil municipal avaient voté un crédit de 1000 F pour l'achat d'une pompe à incendie et une souscription auprès des habitants avait rapporté la somme de 245 F. Des subsides non négligeables au vu de la prime versée par l'État de 12,30 F soit 0,30 F par pompier.

Le village comptait alors 741 habitants. La principale mission des pompiers était à cette époque de prévenir et de circonscrire les feux encore nombreux à l'époque, même si le chaume des toits était peu à peu remplacé par la tuile.

LA MODERNISATION

« À cette époque, quoique très brillant par ses cuivres, le matériel, avouons le, n'était pas reluisant et il fallait à chacun « le feu sacré » pour maintenir coûte que coûte une dynamique prête à tout avec le secret désir de servir.

Lorsqu'il y eut quelques incendies « exceptionnels et grandioses », comme celui du château du Bouchet, les sirènes n'existaient pas et je me souviens que Georges Riban parcourait

les rues de notre commune en claironnant « au feu ».

Ce souvenir est très clair en ma mémoire, car en ouvrant mes volets, il était deux heures du matin, j'aperçus un décor dantesque, qui avait des allures de feux d'artifice, illuminant Saint-Hilaire de La Côte». *Sénateur Jean Boyer : plaquette du centenaire.*



À partir des années cinquante, le corps des sapeurs-pompiers commençait à acquérir du matériel. En 1955 il inaugurait sa première moto-pompe. Équipée d'un moteur Berliet, elle était au début tirée par un tracteur, puis par une jeep. En 1966, il recevait sa première échelle. En 1973 un porteur d'eau 4x4, l'inoubliable Moïse (voir ci-dessous). En 1985, une estafette.

En parallèle, les sapeurs pompiers suivaient des formations, notamment en secourisme. Leurs interventions étaient cependant le plus souvent liées aux incendies, aux conséquences d'intempéries, à la présence de nids d'insectes...

En 1989, était créée une section de jeunes pompiers.

2001 : LE CENTENAIRE ET LA DISSOLUTION

En 2001, un siècle après sa création, le corps des sapeurs pompiers était dissous, ses membres transférés au centre de La Côte Saint-André. La décision prenait effet en juillet, quelques jours après la célébration du centenaire, le 9 juin. Un événement ancré dans la mémoire du village au cours duquel les cérémonies officielles, visites d'expositions, défilés festifs, démonstrations se succédaient jusqu'au repas cabaret et soirée dansante de clôture.

Sources : Gillonnay en Dauphiné, Alexandre Moulin ; plaquette du centenaire des sapeurs pompiers ; archives Jacky Emptoz

« MOÏSE » SAUVÉ DES EAUX

Ce véhicule 4x4 Dodge arrivé en France pendant la Seconde Guerre Mondiale, lors du Débarquement américain, avait été ré-armé pour une utilisation par les pompiers. Il avait auparavant servi au Centre de Sapeurs-Pompiers de Vienne puis au Centre de Première Intervention de Roussillon, avant de terminer sa carrière à Gillonnay.

Son surnom de « Moïse sauvé des eaux » lui fut attribué à la suite d'une mésaventure peu commune ! Lors d'une opération conduite par le CSP de Vienne, le camion devait retenir un bateau parti à la dérive sur le Rhône. Mais il fut entraîné au fond des eaux par plusieurs mètres de fond. La Compagnie Nationale du Rhône le localisa deux mois plus tard à plusieurs centaines de mètres en aval et le retira des eaux.

« Moïse » est désormais exposé dans un musée.





DES SAPEURS POMPIERS SPORTIFS

« Entre les pompiers de Gillonnay et le cross, ce fut une longue histoire d'amour qui commença en 1972, l'année où avec Pierre Glandut, nous avons intégré le Centre de Première Intervention » confie Fernand Rabatel.

« Nous avons de suite participé au cross départemental des sapeurs pompiers et entraîné dans l'aventure François Rabatel, Jean Robin-Brosse, Jacky Emptoz, Charles Bouvier-Ballet, Maurice Laugier, Maurice Bouget-Lavigne; Robert Abel, Jean Petit. Puis des plus jeunes comme Christophe Bouget-Lavigne.

Jusqu'à la dissolution du centre, nous avons remporté presque chaque année le titre de champion départemental de cross individuel. Nous avons été sélectionnés pendant 30 ans pour les championnats de France avec l'équipe d'Isère avec parfois trois Gillonnois sur les cinq équipiers. J'ai participé à 30 compétitions consécutives et mon meilleur résultat a été une place de 10^{ème} à Amiens. »

La section de jeunes sapeurs pompiers a elle aussi tout raflé au niveau départemental pendant quelques années. En 1990, l'équipe d'Isère championne de France cadette à Auxerre comptait cinq jeunes de la commune : Frédéric Guillaud, Xavier Meillat, Olivier Couturier, Fabrice Tripier-Merlin et Richard Reverchon



L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS



Il y a tout juste un an, l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers réunissait sa première assemblée générale sous la présidence de Robert Abel. Le samedi 21 janvier, une trentaine de personnes, soit la quasi-totalité de ses adhérents, se retrouvait en salle des associations pour dresser le bilan de sa reprise d'activités. Une année marquée par deux événements.

La cérémonie, à laquelle l'association était très attachée, d'hommage aux anciens pompiers décédés depuis la dissolution du corps et le transfert de ses membres vers celui de La Côte Saint-André, effective au 1^{er} juillet 2001. Les honneurs leur étaient rendus au monument aux morts, au terme de la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Un protocole qui se perpétuera, lors de la disparition de l'un des leurs, par la présence

aux obsèques d'une délégation des membres de l'amicale.

Moins officielle et plus festive, l'organisation en juillet d'une journée à Albertville pour assister au festival des musiques militaires séduisait nombre d'adhérents. Côté projets, l'assemblée adoptait, après consultation de ses membres, la proposition d'un voyage aux Cinq Terres, en Ligurie et celle d'une journée festive dont le programme reste encore à définir.



Bilans et projets étaient adoptés à l'unanimité. Aucun membre n'ayant formulé le souhait de se retirer, le conseil d'administration demeure inchangé. Avec à sa tête un bureau composé du président Robert Abel, du secrétaire Jean Petit et de la trésorière Danielle Laugier.

LES DIFFÉRENTS CHEFS DE CORPS

1901 : Lt François Emptoz
1906 : Lt Jules Étienne Bugnon
1911 : Lt Léon Rostaing
1926 : Lt Pierre Chorier
1932 : Lt Pierre Jacquier

1936 : Lt Pierre Chorier
1950 : Lt Antoine Vial
1960 : Lt Pierre Jacquier (fils)
1963 : Adc Marcel Riban
1973 : Adc Jacques Emptoz

1989 : Lt Robert Abel
1997 : S/Lt Fernand Rabatel
(intérim de juin à décembre)
1998 > 2001 : Lt Robert Abel



L'agenda des manifestations

« Les voyages de Jean »

Vendredi 3 mars
Salle des fêtes, à 20h00.
Soirée autour des voyages de Jean Petit suivie d'un moment gourmand autour de saveurs d'ailleurs
Organisé par la bibliothèque municipale.
Entrée libre.
Infos ☎ 04 74 20 53 44



Vente de diots et tombola

Samedi 25 mars
Salle des fêtes, à 17h00.
Organisé par le Sou des écoles.

Festival «Les Arts Allumés»

Du 4 au 22 avril
sur 14 communes de Bièvre-Isère
Concerts, spectacles, ateliers artistiques tout public.
Soirée festive de clôture le 22 avril à Faramans.
Organisé par le pôle culture de Bièvre-Isère Communauté.
🌐 <http://bievre-isere.com/ms/festival-artsallumes/>



Festivités pascales

Les 15, 16 et 17 avril
Place de la vogue.
Tout le week-end : vogue
Lundi de Pâques : randonnées cyclotouristes et pédestres, grand prix cycliste, matinée boudins et pognes.
Organisé par le Gillonnay Cyclo Club.
🌐 <http://www.gillonnay-cyclo-club.fr/>

Au long de la D73

Du 2 au 11 juin
les vendredis, samedis et dimanches,
Espace Gyltiss.
Exposition collective d'artistes locaux.
Thème 2017 : Interstices
Invité d'honneur : Cyril Meary-Dubois.



À noter

Retrouvez l'agenda de toutes les manifestations du territoire au jour le jour sur le site : 🌐 <http://tourisme-bievrevalloire.com>

Office de tourisme :

5, place Berlioz, La Côte Saint-André
☎ 04 74 20 61 43 ✉ tourisme@bievre-isere.com
- mardi, jeudi et vendredi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
- mercredi et samedi : 9h - 12h30
- dimanche, lundi et jours fériés : fermé